



Autoentrepreneur et chômage

Par **elys06**, le **20/01/2015 à 16:29**

Bonjour, rnEn décembre 2011 j'ai crée mon entreprise individuelle (en profession libérale), suite à une rupture conventionnelle. rnJ'ai eu droit à l'accre et j'ai demandé l'ARCE au pole emploi sous forme de capital (versé en deux fois)rnEn aout 2014 j'ai dû arrêté mon entreprise individuelle,qui était encore en perte. Je me suis réinscrite au pole emploi, qui a recalculé le reliquat de mes droits (encore 9 mois). rnAprès avoir vu plusieurs organismes et un nouveau comptable, ils m'ont tous conseillé de reprendre mon entreprise (en autoentrepreneur), à temps partiel et la réorganiser pour réduire les charges et proposer des nouveaux services.rnSauf que pole emploi m'informe que je ne peux plus bénéficier d'un maintiens de droits (versés en complément de mon activité d'autoentrepreneur) si je crée une nouvelle entreprise. rnJe peux travailler à temps partiel pour une autre entreprise mais pas pour ma propre entreprise.rnEst-ce qu'il est possible d'avoir des informations concernant ce sujet ? rnEn vous remerciant,